



Procédure de confection des CFU

Webinaire du 5 juin 2025

Sommaire

1. Présentation du compte financier unique (CFU)

- Principe général
- Entités concernées
- Règles et prérequis
- Contenu

2. La dématérialisation via TotEM

- Rappel TotEM
- Déroulé global
- Étape 1 : Confection du CFU par l'ordonnateur et envoi
- Étape 2 : Validation et scellement du CFU complet dans TotEM

3. Liens utiles

4. Questions

1. Présentation du CFU

- Principe général

Un nouveau document budgétaire **commun** à l'**ordonnateur** et au **comptable**, qui se substitue à la fois au **compte administratif** et au **compte de gestion**.

Avant

Ordonnateur



Compte
administratif

Vision **budgétaire**
(flux de l'année)

Comptable



Compte
de gestion

Vision **patrimoniale**
(situation à la clôture)

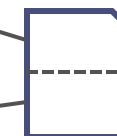
Après



Ordonnateur



Comptable



Compte
financier unique

Vision **budgétaire**
et **patrimoniale**

1. Présentation du CFU

- **Entités concernées**

Jusqu'à l'exercice 2023 : uniquement les **entités listées** participant à l'expérimentation (3 vagues)

Pour les exercices 2024 et 2025 : à titre **optionnel**, toute entité parmi :

- les **collectivités territoriales**,
- leurs **groupements** (dont les GIP/GIP MDPH soumis au CGCT) et leurs **établissements publics** (CCAS, CIAS, CDE etc.),
- les **services d'incendie et de secours**,
- les centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- le Centre national de la fonction publique territoriale,
- les **associations syndicales autorisées**,
- ainsi que quelques entités spécifiques listées dans l'article 205 de la loi de finances 2024.

A partir de l'exercice 2026 : **obligatoire** pour toutes les collectivités précitées
(Rappel : le CFU 2026 devra donc être voté avant le 30 juin 2027)

Application aux budgets annexes :

*La mise en place du CFU pour le budget principal entraîne son adoption pour l'ensemble des budgets annexes éligibles
(sont donc exclus les services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la M22)*

1. Présentation du CFU

- Règles et prérequis



Appliquer le **référentiel budgétaire et comptable M57**
sauf pour les budgets SPIC qui conservent la M4.



Transmettre par **voie numérique au représentant de l'État**,
l'ensemble des documents budgétaires depuis le budget primitif
(au format XML).

1. Présentation du CFU

- Contenu du CFU

PARTIE	INFORMATIONS	SOURCE
I - Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques.	Ordonnateur (et comptable uniquement pour bilan et compte de résultat synthétique)
II - Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : avec les modalités de vote du budget, les vues d'ensemble et détaillées par section (investissement et fonctionnement).	Ordonnateur : modalité de vote et vue d'ensemble Comptable : vue détaillée (hors opérations d'équipement)
III - États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat (et l'annexe si votre collectivité est engagée dans un démarche volontaire de certification des comptes).	Comptable (hormis annexes pour certification des comptes)
IV - États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).	Ordonnateur

2. La dématérialisation via TotEM

- **Rappel TotEM**

- **🔗 À quoi sert TotEM ?**

- Saisir et enrichir les données budgétaires
- Générer des documents budgétaires conformes
- Assurer la télétransmission des actes

- **✓ Pourquoi utiliser TotEM ?**

- Conformité réglementaire
- Interopérabilité avec d'autres logiciels

- **⬇ Comment installer TotEM ?**

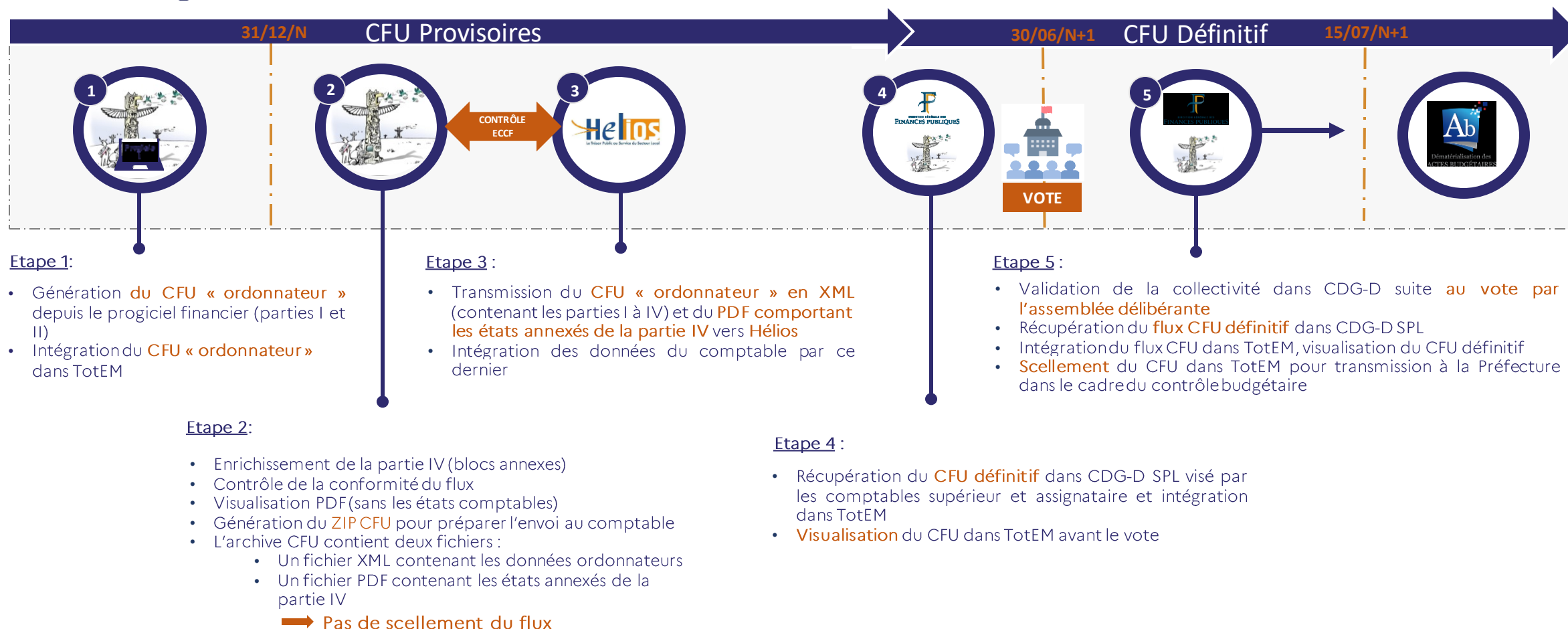
- TotEM est téléchargeable gratuitement sur le site officiel : www.odm-budgetaire.org
- Des guides d'installation sont disponibles

- **📁 Quels sont les prérequis à l'installation ?**

- Disposer d'un progiciel de gestion financière compatible avec la solution de dématérialisation proposée par la DGCL (génération d'un flux XML compatible avec l'application TotEM);
- Disposer d'un dispositif de transmission dématérialisée homologué des flux XML scellés :
- Possible avec Windows 11

2. La dématérialisation via TotEM

• Déroulé global



2. La dématérialisation via TotEM

- Étape 1 : Confection du CFU par l'ordonnateur et envoi à CDGD

The screenshot shows the TotEM application window. At the top, there's a navigation bar with 'Flux' and 'Paramètres' tabs. Below it, a search bar and a table of filters for 'Année', 'Norme', 'Identifiant', 'Collectivité', 'Budget', 'Décision', 'N° DM', 'Statut', 'Date création', 'Etat', and 'Visu'. The 'Flux' tab is active, and the 'Informations Financières' section is expanded on the left. A red box highlights the 'Importation d'un flux existant' option. The main area shows a table with columns for 'Ligne', 'Nom Prénom de l'él...', 'Nom de l'organisme de form...', 'Coût de la formation', 'Date et lieu de la formation', and 'Action de formation financée'. The table is currently empty, displaying 'Aucun contenu dans la table'.

- Importer le flux issu du progiciel financier (*flux* → *importer* → *importer un fichier*)

The screenshot shows the 'Flux' tab menu in the TotEM software. The 'Importer' option is selected, and a sub-menu is displayed with options: 'Importer fichier(s)', 'Importer dossier', and 'Sélectionner l'archive générée'. The 'Générer un flux' and 'Sauvegarder les flux' options are also visible in the main menu.

- Enrichir le flux avec les données

2. La dématérialisation via TotEM

- Étape 1 : Confection du CFU par l'ordonnateur et envoi à CDGD

- Onglet « Aide au contrôle » → « Lancer l'analyse »

- Onglet « Visualisation », → « Lancer la visualisation » → vérifier le PDF via « Visualiser le PDF » → lancer la génération du document CFU ordonnateur « Document CFU ordonnateur » → « Télécharger l'archive CFU »

2. La dématérialisation via TotEM

- Étape 2 : Validation et scellement du CFU complet dans TotEM

Edits et Actions sur un CG sur chiffres ou un CFU

Edits et actions Pièces annexes

Détail du CGC ou du CFU

Code Col SIRET Code INSEE Libellé Exercice 2022 Nomenclature M57 Format CFU Adhésion signature Oui Etat courant Validation définitive Actualiser

Edition CGC/CFU définitif

Date	Format	Type	CG/CFU	Etats annexés au CFU	CFU-Balance d'comptes
09/03/2023	CFU	D	XML PDF	PDF	XML PDF

Fichier XML à récupérer pour scellement

⚠ Il est nécessaire de supprimer le CFU ordonnateur dans TotEM afin de pouvoir importer le CFU complet issu de CDGD

- Lancer la visualisation → Valider et sceller le flux sera actif. Il faudra alors le sélectionner

1 Lancer la visualisation Valider et sceller le flux 2 Document CFU ordonnateur Visualiser en HTML Visualiser en PDF Télécharger l'archive CFU

- Cliquer sur « Télécharger le flux scellé »

Lancer la visualisation Télécharger le flux scellé Document CFU ordonnateur Visualiser en HTML Visualiser en PDF Télécharger l'archive CFU

- Envoyer le flux scellé sur Actes Budgétaires

3. Liens utiles

> Page internet dédiée au CFU sur le site collectivités locales :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/experimentation-du-compte-financier-unique-cfu>

Vous y trouverez notamment :

- [Un diaporama de présentation générale du CFU](#)
- [Un diaporama de promotion du CFU](#)
- [Une fiche dédiée aux assemblées délibérantes à l'occasion de la présentation des premières délibérations sur le CFU](#)
- [Le guide du Compte Financier Unique](#)
- [Un espace dédié à la dématérialisation des documents budgétaires](#)
- [Une foire aux questions](#) : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/faq-cfu>
- Un support d'assistance aux collectivités : [Démarche simplifiée](#)
- Le [flyer d'information](#) sur le CFU

> Inscription à la [Lettre d'information TotEM](#) de la DGCL pour recevoir les dernières actualités (**nouvelles versions, correctifs, webinaires utilisateurs, etc..**). La documentation dédiée à l'application TotEM et à la confection du CFU est régulièrement **actualisée sur le site collectivités-locales.**

4. Questions

- **Peut-on modifier une annexe après envoi du CFU au comptable ? (FAQ: Q5.31)**
 - Non, une fois le CFU définitif validé par le comptable, il ne peut plus être modifié. Mais si une erreur est détectée (par exemple dans les annexes), l'ordonnateur peut :
 - Modifier les annexes dans TotEM;
 - Ou réimporter un nouveau flux XML avec les bonnes données.
 - Dans les deux cas, il doit transmettre le nouveau "Document CFU ordonnateur" au comptable avant que celui-ci ne valide la balance d'entrée. Sinon, les modifications ne seront pas prises en compte.
- **A quel moment il faut insérer la page de signature dans TotEM ?**
 - C'est le comptable qui renseigne cette donnée.
- **Peut-on faire un CFU provisoire pendant l'année ? (FAQ: Q5.29)**
 - Oui. Le comptable peut demander un CFU provisoire, avec l'accord de l'ordonnateur. Il sera visible le lendemain dans CDG-D.
L'ordonnateur peut envoyer plusieurs versions : chaque nouvel envoi remplace le précédent, tant que le CFU n'est pas "validé définitivement" dans CDG-D. Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du comptable.